[Text]

advise the Speaker, that we cannot make a motion of our own to take action. But rather than having every recommendation that passes this committee have a trailer go with it and the content be referred to the Speaker, this would indicate that everything passed by this committee of an action way is referred automatically to the Speaker. That is what the clerk has said here.

Are there any questions on that?

Mr. Gauthier: Mr. Chairman, why do we say either? Why do we say the Speaker or the commissioners of Internal Economy? Why can it not be the Speaker and the Commissioners of Economy?

The Vice-Chairman: I did not prepare this, and I would ask the clerk for some comments on that, because I understand that normally it goes directly to the Speaker, who chairs the Commissioners of Internal Economy.

I appreciate what you are saying, so let us ask the clerk.

The Clerk: There are some recommendations the Speaker can deal with by virtue of being Speaker. There are others, with larger expenditures, that have to go before the Commissioners of Internal Economy. The Speaker has no option but to take them forward. This is just to say that resolutions that require action by the Speaker or the commissioners automatically go forward.

Mr. Isabelle: Who would determine which ones go to the Speaker or to the commissioners?

The Clerk: The Speaker.

The Vice-Chairman: In fairness, what I understand the clerk is saying is that they all go to the Speaker; however, some must go beyond the Speaker to the commissioners.

Mr. Mitges: Is not the Speaker the chairman of the Commissioners of Internal Economy?

The Vice-Chairman: Yes.

Mr. Mitges: So in essence it has to go to him regardless.

• 1555

The Vice-Chairman: It has to go to the Speaker, yes, but some, because of the amount of spending involved, must go beyond the Speaker to the commissioners.

Mr. Mitges: Would he not take it to the commissioners as the fact that he is chairman?

The Vice-Chairman: I can tell you from experience that there are those the Speaker saw fit to pass automatically without taking on to the commissioners. They were not items of major import, but there were some the Speaker dealt with by herself.

[Translation]

le devoir d'aviser le Président de la Chambre que nous ne pouvons adopter notre propre motion pour une intervention quelconque. Plutôt que de prévoir que chaque recommandation adoptée ici au Comité comporte cette condition et que son contenu soit déféré au Président, toute décision ou intervention pourrait automatiquement être présentée au Président. Voilà ce que mentionne ici le greffier.

Avez-vous des questions à ce sujet?

M. Gauthier: Monsieur le président, pourquoi dire «ou»? Pourquoi disons-nous à le Président ou les commissaires de la régie interne? Est-ce que cela ne pourrait pas être le Président et les commissaires de la régie interne?

Le vice-président: Ce n'est pas moi qui ai préparé ce document; je vais donc demander au greffier de nous donner quelques détails à ce sujet, car je crois comprendre qu'habituellement, ces questions sont présentées directement au Président, qui préside les commissaires de la régie interne.

Je comprends votre question; par conséquent, voyons voir ce qu'en dit le greffier.

Le greffier: Le Président, du fait qu'il est Président, pourrait traiter de certaines recommandations. D'autres recommandations, par exemple celles concernant des dépenses importantes, doivent être présentées aux commissaires de la régie interne. Le Président n'a pas le choix, il doit les leur présenter. On dit simplement ici que les résolutions qui nécessitent une intervention de la part du Président ou des commissaires leur sont présentées automatiquement.

M. Isabelle: Qui décide des recommandations qui sont adressées au Président et de celles qui le sont aux commissaires?

Le greffier: Le Président.

Le vice-président: D'après ce que nous dit le greffier, je crois qu'elles sont toutes adressées au Président; cependant, certaines sont déférées aux commissaires.

M. Mitges: Est-ce que le Président de la Chambre n'est pas le président des commissaires de la régie interne?

Le vice-président: Oui.

M. Mitges: Essentiellement, elles doivent donc toutes lui être adressées, de toute façon.

Le vice-président: Elles doivent être adressées au Président, oui, mais certaines, à cause des dépenses engagées, doivent être présentées aux commissaires, en plus du Président.

M. Mitges: Est-ce que le Président ne les présenterait pas aux commissaires, du fait qu'il est le président des commissaires?

Le vice-président: Je dois vous dire, d'après mon expérience, que certaines résolutions ont été adoptées automatiquement par le Président de la Chambre, sans qu'elles soient présentées aux commissaires. Il ne s'agissait pas de résolutions majeures, mais de certaines questions que le Président pouvait traiter luimême.